DE L'AFFRANCHISSEMENT

ET

DE LA CONDITION DES AFFRANCHIS

DANS

LA GAULE FRANQUE

PAR

Pierre-Joseph-Marcel FOURNIER

Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

CHAPITRE PREMIER.

Etat des sources.

- § 1. Lois.
- § 2. Documents juridiques.
- § 3. Ecrivains contemporains.

CHAPITRE II.

Des origines de l'affranchissement.

- § 1. Droit gaulois.
- § 2. Droit romain. I De l'affranchissement romain aux ive et ve siecles.

II Du colonat et de son influence sur la théorie des affranchissements.

§ 3. Droit germain. I De la *Germania* de Tacite.

II Caractère de l'affranchissement germanique.

CHAPITRE III.

De l'affranchissement dans le droit franc.

§ 1. Introduction.

§ 2. Des causes de l'affranchissement.

I Motifs politiques.

II Motifs religieux. Ordinations.

III Sentiments religieux.

IV Conventions privées.

V Actions remarquables.

VI Reconnaissance.

VII Liens de parenté.

VIII Rachat.

IX Principes juridiques.

§ 3. Des affranchissements de plein droit ou sans le consentement du maître.

I Faute du maître à l'égard de l'esclave.

II Service rendu à l'état par le serf.

III Rapports des Juiss avec leurs esclaves.

IV Prescription.

§ 4. De l'affranchissement volontaire et de ses conditions.

I Conditions pour le manumissor :

1 Etre libre.

2 Etre propriétaire du serf.

3 Avoir la potestas ingenuandi.

4 Etre sain d'esprit.

5 Donner son consentement.

II Conditions pour le manumissus :

1 Des conditions.

2 Des restrictions à la faculté d'affranchir.

III Conditions pour l'acte juridique même.

1 Formes.

2 Écrit.

§ 5. Des formes de l'affranchissement.

I Formes germaines: 1 per denarium.

2 per handradam.

3 per garathinx.

4 per sagittam.

5 per impans.

6 per cartam.

II Formes romaines: 1 in ecclesia.

2 per cartam.

3 per testamentum.

4 coram testibus.

§ 6. Effets de l'affranchissement.

I Effets en général. Explication des différences qu'on peut observer entre les affranchis.

II De la dénomination des affranchis.

CHAPITRE IV.

De la condition des affranchis.

I Condition politique: 1 rôle dans le gouvernement.

2 service militaire.

3 condition au point de vue des impôts.

4 condition sociale.

1 mariage

II Condition civile: 1 Droit de famille 2 filiation

3 succession.

2 Droits sur le patrimoine.

3 Rapports avec l'ancien maître.
Du mundium.

III Condition pénale.

CHAPITRE V.

Des contestations des affranchis et de la preuve des affranchissements.

CHAPITRE VI.

Des cas de révocation de l'affranchissement.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7).